



DIRECTION COMMUNE

DECISION DG n°003/2025

PORANT DELEGATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DES GARDES ADMINISTRATIVES DU CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIER

**Le Directeur de la Direction Commune
du Centre Hospitalier Sud Francilien à Corbeil-Essonnes
et du Centre Hospitalier d'Arpajon**

Vu le code de la santé publique et plus particulièrement son article L.6143-7 relatif aux compétences du directeur d'établissement public de santé ;

Vu le code de la santé publique et plus particulièrement ses articles D.6143-33 à D.6143-35 relatifs aux modalités de délégation de signature consentie par le directeur d'établissement public de santé ;

Vu la convention de Direction Commune signée en date du 18 octobre 2019 entre le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) et le Centre Hospitalier d'Arpajon (CHA) et sa prise d'effet au 1er janvier 2020 ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du CNG en date du 06 novembre 2024 nommant **Monsieur François BERARD** en qualité de Directeur de la Direction Commune – Centre Hospitalier Sud Francilien et Centre Hospitalier d'Arpajon à compter du **1^{er} janvier 2025** ;

Vu l'organigramme de la Direction Commune **effectif au 1^{er} janvier 2025** ;

D E C I D E

ARTICLE 1 – OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur François BERARD, Directeur de la Direction Commune – Centre Hospitalier Sud Francilien et Centre Hospitalier d'Arpajon, dans le cadre des gardes de direction assurées par les personnels de direction.

A leur initiative, les délégataires portent à la connaissance de la Directrice Générale les actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient de l'être.

ARTICLE 2 – DELEGATAIRES

- **Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT** Directrice Générale Adjointe;
- **Monsieur Julien BOGUET**, Directeur des Achats, de la Logistique, des Investissements, du Patrimoine, de la DST et de la Sécurité
- **Madame Florence BRICOT**, Responsable du secteur Biomédical, Direction des Achats, de la Logistique, des Investissements, du Patrimoine, de la DST et de la Sécurité

- **Madame Nadia CARCASSET**, Directrice des EHPAD, du SMR, Santé Publique, Soins pénitentiaires, Mécénat,
- **Madame Hélène FROMON** en qualité de Directrice des Opérations, du Parcours Patient, des Filières de territoire et RSE ;
- **Madame Mélanie JULLIAN**, Directrice des affaires juridiques, des relations avec les usagers, des marchés publics, des coopérations, de la recherche et de la psychiatrie
- **Madame Mathilde LABOURIER** Directrice des Ressources Humaines
- **Madame Martine NICOLLET**, cadre supérieure de santé, Direction Coordination Générale des Soins ;
- **Monsieur Thierry PASQUELIN**, Directeur du Système d'Information
- **Madame Marie-Pierre SAULI**, Coordonnatrice Générale des Soins, Directrice des Instituts de Formation Paramédicale et Directrice de la Qualité et Gestion des Risques ;
- **Monsieur Marc TOCHON**, Directeur des Affaires Financières, du contrôle de gestion, de la contractualisation, des frais de séjour, projets performance, certification des comptes
- **Monsieur Antoine VALLAURI**, Directeur des Affaires Médicales

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTES ACCOMPLIS DURANT LA GARDE ADMINISTRATIVES

Les délégués mentionnés à l'article 2 de la présente décision reçoivent délégation permanente pendant la période de garde, arrêtée de façon hebdomadaire par le Directeur de la Direction Commune, à l'effet de signer :

- Tous actes et documents nécessaires à assurer la continuité du service public hospitalier ;
- Toutes décisions et tous documents relatifs à l'admission, au séjour et à la sortie des malades hospitalisés au Centre Hospitalier Sud Francilien et notamment :
 - o Les décisions de modification de la prise en charge ;
 - o La notification des décisions d'admission et de maintien en soins psychiatriques sans consentement ;
 - o Les saisines et informations, pièces administratives et les certificats et avis médicaux à adresser ou à communiquer selon le cas et dans les conditions prévues par le code de la santé publique à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, au Préfet, au juge des libertés et de la détention, à la Commission Départementale des Soins Psychiatriques ou encore aux tiers ;
 - o Les décisions de refus de levée d'une mesure de soins psychiatriques sollicitée par un ou plusieurs proches énumérées par le code de la santé publique ;
 - o Les informations transmises à la famille, en matière d'hospitalisation sans consentement ou à défaut toute personne chargée de la protection juridique du patient ou à défaut, toute personne justifiant de l'existence de relations avec la personne malade antérieure à l'admission en soins et lui donnant qualité pour agir dans l'intérêt de celle-ci ;
- Les documents et formulaires de demande d'interrogation du registre national des refus dans les conditions prévues par le code de la santé publique ;

En cas d'évènements ou d'incidents exceptionnels, de toutes situations d'urgence, le directeur de garde informe sans délai le Directeur de la Direction Commune.

ARTICLE 4 – ABROGATIONS

La présente décision abroge et remplace les précédentes délégations relatives aux gardes administratives du Centre Hospitalier Sud Francilien :

- DECISION DG N°2023/005 du 17 juillet 2023

ARTICLE 5 – EFFETS ET PUBLICITE

La présente délégation est notifiée aux délégataires et fait l'objet d'une transmission aux directions, pôles et services des Centres Hospitaliers.

Elle sera portée à la connaissance des Conseils de Surveillance des Centres Hospitaliers Sud Francilien et d'Arpajon.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier du Centre Hospitalier Sud Francilien et du Centre Hospitalier d'Arpajon.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site internet des deux centres hospitaliers et transmise à M. le Préfet de l'Essonne pour publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

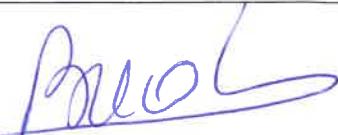
Elle est applicable au 01 janvier 2025.

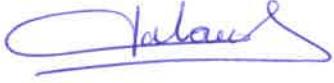
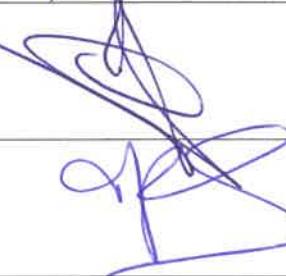
Fait à Corbeil-Essonnes, le 1^{er} janvier 2025

Spécimen des signatures :

Le Directeur de la Direction Commune,


François BERARD

	Signatures
Madame Bénédicte DRAGNE-EBRARDT Directrice Générale Adjointe	
Monsieur Julien BOGUET, Directeur Adjoint en charge de la Direction des Achats, de la Logistique, des Investissements, du Patrimoine, des Services Techniques et de la Sécurité	
Madame Florence BRICOT, Responsable du secteur Biomédical, Direction des Achats, de la Logistique, des Investissements, du Patrimoine, des Services Techniques et de la Sécurité	
Madame Hélène FROMON en qualité de Directrice des Opérations, du Parcours Patient, des Filières de territoire et RS	
Madame Mélanie JULLIAN, Directeur des affaires juridiques, des relations avec les usagers, des marchés publics, des coopérations, de la recherche et de la psychiatrie	

Madame Mathilde LABOURIER Directrice des Ressources Humaines	
Madame Martine NICOLLET, Cadre supérieure de santé, Direction Coordination Générale des Soins ;	
Monsieur Thierry PASQUELIN, Directeur du Système d'Information	
Madame Marie-Pierre SAULI, Coordonnatrice Générale des Soins, Directrice des Instituts de Formation Paramédicale et Directrice de la Qualité et Gestion des Risques	
Monsieur Marc TOCHON, Directeur des Affaires Financières, du contrôle de gestion, de la contractualisation, des frais de séjour, projets performance, certification des comptes	
Monsieur Antoine VALLAURI, Directeur des Affaires Médicales	